

Le 10 décembre 2018

Mémoire présenté au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie dans le cadre de son Examen législatif de la Loi sur le droit d'auteur

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants est l'organisation étudiante nationale la plus importante et la plus ancienne du Canada, représentant plus de 500 000 étudiants universitaires et collégiaux, y compris les 90 000 étudiants diplômés membres de notre Caucus national des 2^e et 3^e cycles.

La Fédération a pour mandat de promouvoir un système d'éducation postsecondaire de grande qualité et accessible à tous les apprenants du Canada. Cela comprend la défense de la capacité de nos membres d'avoir accès à du matériel didactique à des fins de recherche et d'éducation d'une manière abordable et équitable.

Depuis plusieurs années, nous constatons un changement dans la façon dont le contenu pédagogique est consulté et diffusé. Parmi les facteurs à l'origine de ce changement, mentionnons les tarifs abusifs des grandes entreprises propriétaires de contenu, les changements dans l'industrie de l'édition et les innovations technologiques.

Afin de créer un environnement éducatif de la plus haute qualité, les étudiants et les enseignants optent de plus en plus pour des modèles qui maximisent l'accès au savoir. Ces modèles comprennent l'utilisation de revues à libre accès et de ressources éducatives ouvertes.

Les dispositions actuelles de la *Loi sur le droit d'auteur* relatives à l'utilisation équitable constituent un élément modeste, mais essentiel du renforcement du partage des connaissances dans le milieu de l'éducation. L'utilisation équitable, qui a été confirmée par la Cour suprême en 2004 comme un principe central de la *Loi sur le droit d'auteur* et qui fait partie de la *Loi* depuis 1921, n'a pas entraîné le remplacement du matériel didactique classique. Elle permet plutôt aux éducateurs de compléter ce matériel pour une expérience d'apprentissage plus riche et plus dynamique.

Les étudiants et leurs familles ont payé et continuent de payer des sommes importantes pour le matériel pédagogique. Selon Statistique Canada, en 2015, les dépenses moyennes des ménages pour les manuels scolaires étaient de 656 \$ pour les manuels universitaires et de 437 \$ pour les manuels collégiaux¹. En effet, un rapport sur l'industrie de l'édition du livre de 2014 indique que les titres éducatifs sont l'une des deux principales catégories commerciales des ventes de livres² au pays.

Les étudiants ont du mal à se payer des manuels scolaires. Une étude réalisée en Colombie-Britannique en 2015 a révélé que 54 % des élèves ont déclaré ne pas avoir acheté au moins un manuel requis en raison de son coût; 27 % ont suivi moins de cours pour réduire le coût des manuels; et 26 % ont choisi de ne pas s'inscrire à un cours en

¹ *Enquête sur les dépenses des ménages en 2015* (Ottawa : Statistique Canada, juin 2017).

² *L'industrie de l'édition du livre, 2014* (Ottawa : Statistique Canada, 2016).

raison du coût élevé du manuel scolaire³. Toutefois, ces résultats ne sont pas dus à une volonté de nuire aux profits des créateurs de contenu et des auteurs, mais plutôt à une politique de tarifs abusifs de la part des éditeurs. Cela entraîne donc des changements dans la communication savante.

L'utilisation équitable pour l'éducation et la recherche est un élément modeste, mais essentiel pour permettre l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur aux fins d'apprentissage et de création de connaissances. Nous exhortons le Parlement à préserver les droits d'utilisation équitable.

La *Loi sur le droit d'auteur* doit être modifiée en ce qui concerne la reconnaissance des droits constitutionnels des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Reconnaisant que le droit en matière de droit d'auteur a toujours été en conflit avec les conceptions autochtones de l'utilisation et du partage des connaissances, et reconnaissant la nécessité pour le gouvernement du Canada et tous ceux qui se sont installés dans ce pays à appuyer la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les étudiants exigent que les connaissances et le patrimoine autochtones soient maintenus,

³ *Investigating the perceptions, use, and impact of open textbooks: A survey of post-secondary students in British Columbia* (Rajib Jhangiana, 2015).

diffusés et rétribués conformément aux règles établies par les communautés autochtones elles-mêmes.